



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉRO 7000, 7100, 7200, 7300, 7400, 7600 ET 7700

---

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LA RÉVISION DU PLAN D'URBANISME, DU RÈGLEMENT DE ZONAGE, DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT, DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION, DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS, DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE ET DU RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES DE LA VILLE DE BOIS-DES-FILION.**

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

1. **QUE** lors d'une séance tenue le 10 avril 2017, le conseil a adopté **les projets de règlements** suivants :

a) **Projet de règlement sur le plan d'urbanisme règlement numéro 7000 :**

Ce projet de règlement vise à doter la ville d'un nouveau plan d'urbanisme, soit un document de planification qui énonce trois (3) grandes orientations d'aménagement, soient habiter un milieu de qualité, créer un centre-ville dynamique et se déplacer efficacement, accompagnés de moyens d'action, pour le territoire de la ville de Bois-des-Filion. Ces trois orientations servent à circonscrire les enjeux de l'aménagement de la Ville ainsi qu'à baliser les actions à prioriser. Également, le plan d'urbanisme vient définir l'utilisation du sol qui se décline en cinq (5) grandes affectations. De plus, une densité minimale d'occupation du sol est exigée pour certains terrains et secteurs à développer ou à transformer, en conformité avec les exigences métropolitaines de la communauté métropolitaine de Montréal et son plan métropolitain d'aménagement et de développement.

Un dépliant présentant les grandes lignes du plan d'urbanisme sera distribué par courrier à l'ensemble des citoyens du territoire.

b) **Projet de règlement de zonage numéro 7200 :**

Ce projet de règlement vise à régir les usages, constructions et aménagements sur le territoire municipal, selon le découpage de la ville en zone.

c) **Projet de règlement de lotissement numéro 7300 :**

Ce projet de règlement vise à régir les opérations cadastrales, la dimension des terrains ainsi que les rues.

d) **Projet de règlement de construction numéro 7400 :**

Ce projet de règlement vise à édicter des normes de construction.

e) **Projet de règlement sur les permis et certificats numéro 7100 :**

Ce projet de règlement vise à établir les modalités de délivrance des permis et certificats.

f) **Projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 7700 :**

Ce projet de règlement vise à assurer une implantation et une intégration architecturale optimale des constructions à l'intérieur de secteurs spécifiques à Bois-des-Filion.

g) **Projet de règlement sur les dérogations mineures numéro 7600 :**

Ce projet de règlement vise à régir les éléments considérés mineurs sur lesquels il est possible de déroger.

2. **QU'**une assemblée publique de consultation aura lieu le 15 mai 2017, à 19h30, au Chalet des citoyens, situé au 30, montée Gagnon, à Bois-des-Filion. L'objet de l'assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur les projets de règlement. Au cours de cette assemblée publique, les projets de règlement seront expliqués et de même que les conséquences de leur adoption;
3. **QUE** les projets de règlement de zonage et de lotissement, s'appliquant à l'ensemble du territoire, contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;
4. **QUE** les projets de règlement peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, pendant les heures ordinaires de bureau ;

**Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 19 avril 2017.**

**Charles-Hervé Aka, LL.M**  
**Greffier**

